

362
Vénérables Frères, la faculté de permettre, si vous le jugez convenable, à tout le Clergé de votre Diocèse, de réciter librement et licitement le même office de la Conception de la très-sainte Vierge, dont le clergé romain fait actuellement usage, sans que vous ayez à demander cette permission à Nous ou à Notre Sainte Congrégation des Rits. Nous ne doutons nullement, Vénérables Frères, que votre singulière piété envers la très-sainte Vierge Marie ne vous fasse obtempérer avec le plus grand soin et le plus vif empressement aux desirs que Nous vous exprimons et que vous ne vous hâtiez de Nous transmettre en temps opportun les réponses que Nous vous demandons. En attendant, recevez comme un gage de toutes les faveurs célestes, et surtout comme un témoignage de Notre bienveillance envers vous, la Bénédiction Apostolique que Nous vous donnons du fond de Notre cœur, à vos Vénérables Frères, ainsi qu'à tout le Clergé et toutes les Fidèles, qui nous confiez à votre vigilance. — Donné à Gaète, le deuxième jour de février de l'année 1849, l'an III de Notre Pontificat."

Comme nous y exhorté si vivement le Souverain Pontife, dans la sésiste Encyclique nous devons fuir des prières publiques, pour obtenir que le Père des lumières l'inspire du souffle de son divin Esprit, dans le jugement solennel qu'il se propose de porter sur la petite croyance de l'Inmaculée Conception de Marie. A cette fin, veuillez bien avertir vos prêtres, et leur rappeler ensuite de temps en temps, que toutes les prières insérées dans la Lettre Pastorale du 19 janvier dernier, ont à l'avance deux objets, savoir, d'obtenir du Dieu que N. S. P. le Pape remonte bientôt sur le Trône Pontifical; et que dès maintenant il soit éclairé, pour pouvoir parler du haut de la chaire apostolique à toute l'Eglise dispersée, et lui apprendre ce qu'elle doit croire infailliblement sur la Conception de la B. Vierge Marie. Vous partirez aussi à cette intention faire chanter au salut le *Tota Pulchra es Maria*; et engager les fides à réciter avec une nouvelle ferveur la prière, *Maria conçue sans péché, priez pour nous qui avons recours à vous*, qui a opéré dans notre siècle tant de merveilles.

Ce sage Pontife voulant avant de porter ce jugement solennel s'entourer de lumières; et désira: savoir pour cela quelle est l'opinion de toutes les Eglises, particuliers par rapport à la Conception de la Glorieuse Vierge; j'ai eu que le meilleur moyen d'entrer dans ses vues serait que tout le clergé du Diocèse lui écrivit une lettre commune, pour lui témoigner quelle est la-dessus sa croyance et celle des fidèles confiés à ses soins.

A cette fin, j'ai dressé la lettre suivante dont je vous envoie copie, pour qu'elle soit m'informée aussitôt que vous en aurez pris communication, si vous consentez à ce que votre nom y soit apposé. Car vous remarquerez, en lisant la sésiste Encyclique, que le Pape n'a dit nullement qu'il n'est pas sûr qu'elle est la *Très-Sainte Vierge Marie ne nous fasse obtempérer à ses desirs*, (qui sont pour nous des ordres); et que nous ne nous hâtons de lui transmettre notre réponse. Or la voici cette réponse telle que je la conçois.

TRÈS SAINT PÈRE,

Nous Soussignés, formant le Clergé du Diocèse de Montréal en Canada, avons reçu avec une profonde vénération la touchante Lettre Encyclique que Votre Sainteté a lessé, le deux février dernier, à tous les Evêques de la Catholicité, pour les informer du dessein qu'Elle avait conçu de porter un Jugement dogmatique sur la pieuse croyance de l'Inmaculée Conception de Marie, et d'envoyer en même temps le secours des prières de toute l'Eglise dans une affaire si importante.

Comme dans Votre suprême sagesse, Vous saluez, Très-Saint Père, connaître de quelle dévotion le Clergé et le peuple fidèle de toutes les Eglises du monde sont unifiés envers la Conception de la Vierge Immaculée, nous serons ici l'honneur organe de celle de Montréal, pour Vous dire que nos pères nous ont transmis la pieuse croyance que la *Très-Sainte Mère de Dieu a été conçue sans la tache originelle*; et que nous conservons, comme un dépôt sacré, cette vénérable tradition.

Il nous est en même temps souverainement agréable de pouvoir Vous témoigner, Très-Saint Père, que nous appelons de tous nos vœux un Décret dogmatique du Saint-Siège Apostolique, qui définisse, comme doctrine de l'Eglise Catholique, que la Conception de la B. Vierge Marie a été entièrement immaculée, et absolument exempte de toute souillure de la faute originelle. Car nous savons bien, Très-Saint Père, que le Divin Fondateur de l'Eglise a prié pour vous, comme pour le Bienheureux Pierre, afin que Votre Foi ne faillisse jamais. Appuyés sur cette promesse, nous ne craignons nullement de tomber dans l'erreur, en nous attachant à Votre doctrine. Ainsi recevrons-nous en toute confiance, avec une confiance parfaite, toutes les décisions, qui émanent de la Chaire Apostolique; et est-ce pour nous un puissant motif de nous rassurer, dans les dangers continuels que nous courons, en conduisant le peuple de Dieu vers la terre de promission, que de savoir qu'il Vous a été donné, comme un Prince des Apôtres, de confirmer Vos frères dans la pureté de la Foi et la sainteté de la morale.

Votre bouche sacrée a laissé tomber, Très-Saint Père, une parole bien capable de remplir nos cœurs d'une nouvelle confiance en la Très-Sainte Vierge, lorsqu'Elle la proclame si solennellement, et à la face de toute l'Eglise, le *foilement de notre espérance*; et qu'elle a donné sa Sanction Apostolique à l'enseignement des Docteurs et des Théologiens qui veulent que c'est la *volonté de Dieu que toutes les grâces nous viennent par Marie qui est aussi*, selon la belle et filiale expression de Votre Sainteté, *notre tendre Mère à tous*. L'univers catholique va sans doute travailler de joie en entendant une parole si consolante au milieu de la furieuse tempête qui agite maintenant la barque de Pierre. Nous nous en à la croire, Très-Saint Père, les prières de Marie, solennellement déclarée, par le Saint-Siège, *Immaculée dans sa Conception*, ont vu tirer son divin Fils du sommeil profond qu'il semble encore prendre aujourd'hui dans cette barque. On le verra bientôt se lever et commander aux vents et à la mer; et il se fera un grand calme.

Animés par le motif si puissant de Votre exemple, nous n'aurons à l'avenir, Très-Saint Père, "rien de plus cher, rien de plus précieux que d'honorer la B. Vierge Marie d'une piété particulière, d'une vénération spéciale et du dévouement le plus intime de notre cœur; et de faire tout ce qui nous paraîtra pour contribuer à sa plus grande gloire et louange, et à l'extension de son culte." Puis, si nos sentiments affectueux envers elle que Vous honorez si bien des Vos plus tendres amours, nous en ont pu faire un peu votre cœur paternel dans ces jours d'affliction.

Qu'il nous soit du moins permis, Très-Saint Père, de profiter de la Présente pour Vous témoigner la profonde douleur dont nous avons été pénétrés, en apprenant que Votre Capitale était en proie à de sanglantes divisions; que la papauté ministère avait osé envahir Votre saint Palais; que des balles meurtrières avaient même pénétré jusque dans Vos appartements; que de lâches assassins avaient impunément massacré le premier ministre de Vos Etats; que les rues de la ville sainte avaient retenti de chants profanes à la gloire du *piquard démocratique*, qui avait été l'instrument d'un si grand crime; que la Cité du Pasteur universel avait entendu le cri seditieux et sanguinaire: *Mort au Pape, mort aux Cardeurs*; que Vous avez été gardé à vue comme un prisonnier dans Votre propre Palais, et enfin forcé de quitter Rome sous un habit emprunté, pour aller chercher un asile dans un Royaume étranger.

A la première nouvelle de ces déplorables événements, nous nous sommes prosternés aux pieds du Père des miséricordes, avec les fidèles confiés à nos soins, pour implorer son divin secours sur Vous, qui êtes notre Père à tous, et sur les Enfants Catholiques qui partagent ces souffrances aussi bien que Votre soliloque apostolique.

Nous gémissons de Vous voir, Très-Saint Père, sur une terre étrangère, parce que quoiqu'il tonte la terre vous appartenez, il n'en est pas moins vrai que Rome doit être le siège de Votre Empire; pour gouverner les nations, dans les voies de la justice, et conduire les Eglises à l'honneur par la Salut. Nous savons bien que l'Eglise de Dieu se trouve partout où réside le successeur de Pierre. Nous ne pouvons toutefois oublier que la Chaire de Bienheureux Apôtre est à Rome et tout près de son tombeau; et que c'est d'elle qu'il doit continuer à enseigner les peuples par la bouche de ses successeurs. Il est bien connu que Votre Royaume, comme celui de J. C. n'est pas de ce monde. Aussi n'est-ce pas seulement sur trois millions, mais bien sur huit cent millions d'hommes que s'exerce Votre divine autorité, mais pour la grandeur de